



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 16 – 2008M**

**PROTECTION DES PRISES DES INSTALLATIONS D'AMENÉE D'EAU ET**  
**TECHNOLOGIES REHAUSSÉES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU**  
**SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** les ressources en eau douce des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sont la principale source d'eau potable pour des dizaines de millions de personnes vivant actuellement au sein du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les impacts sur l'environnement des activités humaines dans le secteur supérieur des Grands Lacs s'accumulent et pourraient s'étendre jusqu'au secteur inférieur des Grands Lacs au fil du temps;

**ET ATTENDU QUE** les populations, entreprises et industries dans les communautés des Grands Lacs, dont une croissance est prévue au cours des décennies qui viennent, dépendent de la qualité et de la quantité de ces ressources restreintes pour leur subsistance et pour les générations futures;

**ET ATTENDU QUE** les prises des installations d'amenée d'eau sont souvent intercalées entre les points de rejet des stations de traitement des eaux usées tout au long du littoral du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les centrales nucléaires également situées le long de ce littoral, parfois proches des installations d'amenée d'eau, comptent aussi sur les Grands Lacs pour l'approvisionnement en eau de refroidissement et la réception d'eaux tempérées sortantes;

**ET ATTENDU QUE** l'industrie du transport maritime, les pratiques agricoles, les déversements provenant des ruisseaux et des égouts pluviaux, les débordements des égouts sanitaires et les secteurs préoccupants identifiés il y a maintenant plusieurs décennies continuent à introduire des contaminants dans les eaux de nos lacs;

**ET ATTENDU QUE** la dégradation de la qualité de l'eau est évidente dans les eaux littorales où les installations d'amenée d'eau du lac tirent des eaux non traitées dans des tuyaux d'adduction submergés à des fins de traitement et de distribution à nos communautés en croissance;

**ET ATTENDU QUE** des quantités excessives d'algues dans nos eaux littorales le long de la côte nord du lac Ontario ont obstrué les prises d'eau des installations d'amenée d'eau et des centrales nucléaires, perturbant la production d'eau potable et d'électricité, et, ainsi, occasionnant des coûts substantiels aux communautés des Grands Lacs;



**ET ATTENDU QUE** les normes environnementales d'aujourd'hui, en ce qui concerne les installations d'amenée d'eau et leurs technologies de traitement, ne marchent pas de pair avec les contaminants de plus en plus complexes que l'on retrouve actuellement dans les eaux des Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités responsables ont jugé que l'adoption et l'utilisation de technologies de traitement plus efficaces dans l'infrastructure « invisible » des installations d'amenée d'eau, de façon permanente, ne seraient pas réalisables à cause de contraintes financières;

**ET ATTENDU QUE** les émissions chimiques dans les eaux des lacs provenant des installations d'amenée d'eau doivent être freinées afin de protéger nos ressources aquatiques;

**ET ATTENDU QU'EXISTE** un besoin non seulement d'identifier des zones de protection des prises d'eau des installations d'amenée d'eau du lac, mais aussi d'examiner les technologies actuelles de traitement des eaux et les opérations des installations, et d'affecter un financement durable pour permettre la mise en œuvre d'améliorations technologiques et opérationnelles dans le but de mieux protéger nos ressources d'eau douce;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis à établir des normes environnementales plus exigeantes, à demander que les meilleures technologies de traitement soient utilisées dans les installations d'amenée d'eau – à titre de première ligne de défense de l'approvisionnement en eau potable des communautés des Grands Lacs – et à affecter aux autorités responsables un financement suffisant, à longue échéance, pour leur permettre d'installer de façon continue les meilleures technologies;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux, provinciaux et des États à envisager un financement accru pour la recherche scientifique accélérée et à fournir le personnel requis pour assurer la protection et le rehaussement de la qualité de l'eau potable par le biais d'une surveillance rigoureuse et d'une imposition du respect des normes par les installations d'amenée d'eau;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les échelons supérieurs du gouvernement à donner un soutien pécuniaire aux municipalités pour leur permettre de faire faire des analyses de la qualité de l'eau dans leurs bassins hydriques et le long de leur littoral afin d'identifier et de freiner les sources ponctuelles et non ponctuelles de contaminants introduits dans les Grands Lacs dans leur région, et à des fins d'éducation publique.

Signé ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2008

---

Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent